

9.00 : Mot de bienvenue du Doyen Guy Quintane

I. Les données du droit international et comparé

*Présidence : Mark Pieth,
professeur à l'Université de Bâle, président du groupe
de travail sur la corruption de l'OCDE*

9 h 30 : La France face à l'article 5 de la Convention de l'OCDE, *N. Bonucci, directeur juridique de l'OCDE*

9 h 45 : La coopération avec l'Union européenne à propos de la corruption des fonctionnaires européens, *S. de Moor, magistrat, OLAF*

10 h : Le juge d'instruction italien des années 1980: entre ministère public et juge, *M. Vaudano, magistrat, OLAF*

10 h 15 : La suppression du juge d'instruction en Suisse, *J.-B. Schmid, juge d'instruction à Genève*

10 h 30 : Discussion

10 h 45 : Pause – café

II. La réforme de la procédure pénale française

*Présidence : Michel Massé,
professeur à l'Université de Poitiers*

11 h 00 : Le parquet enquêteur et accusateur, *F. Stasiak, professeur à l'Université de Nancy 2*

11 h 20 : Le déroulement des investigations, *H. Robert, vice-président chargé de l'instruction, Juridiction interrégionale spécialisée de Paris*

11 h 40 : Quelle place pour la victime ?
W. Bourdon, avocat

12 h 00 : Discussion

12 h 30 : Déjeuner

III. Innover contre la corruption

14 h 00 : L'EXTENSION DU PLAIDER-COUPABLE A LA CORRUPTION ?

*Présidence : Claire Saas,
maître de conférences à l'Université de Nantes*

- Le point de vue des entreprises, *J. Beckhard, avocat, Debevoise & Plimpton*
- Le point de vue du parquet, *D. Le Bras, procureur général de Rouen*
- Le point de vue de l'avocat, *A. Bollé, ancien officier de la gendarmerie nationale*
- Le point de vue de la société civile, *C. Pierce, administrateur de Transparence International – France*

14 h 45 : Discussion

15 h 00 : LE RECOURS A DES TECHNIQUES EXTRA-PENALES ?

*Présidence : Juliette Lelieur,
maître de conférences à l'Université de Rouen*

- Réflexions pour une approche systémique de la corruption, *F. Franchi, conseiller à la Cour d'appel de Paris*

- De quelques techniques américaines à importer ?
S. Bonifassi, avocat, Lebray & Associés
- Valoriser en justice la prévention dans les entreprises ?
Ph. Montigny, Ethic Intelligence

15 h 45 : Discussion

16 h 00 : Pause – café

16 h 30 : L'INDEPENDANCE DU PARQUET ?

*Présidence : Chantal Cutajar,
professeur affilié à l'Ecole de management
de Strasbourg*

- Les principes et la pratique : quelle indépendance pour les procureurs ?
J.-P. Dintilhac, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation
- Autorité judiciaire et indépendance du parquet du point de vue du droit constitutionnel,
G. Tusseau, professeur à l'Université de Rouen
- La presse : un contre-poids efficace ?
R. Lecadre, journaliste, Libération

17 h 30 : Discussion

17 h 45 : Conclusion en comparaison avec l'évolution du droit italien,

*Claude Ducouloux-Favard, professeur à
l'Université Paris IX – Dauphine*